

1) **Salaires** à 100 % au lieu de 70 %, donc **charges payées sur les 30% pris en charge par l'état**. Dès que cela était possible, peut-être aurait-il fallu demander l'aide de l'état dès juin. La prise de décision votée ou non semble l'avoir refusé. Largesse inconsidérée ? Les trésoriers ont eu du mal à se faire entendre et ont exécuté les ordres.

Un nouveau cours de pilate a été ouvert, ce n'était pas sur le bulletin de réinscription. Est-ce donc un salaire en plus ? Avec moins d'adhérents, c'est un coût supplémentaire.

2) **Cotisations revues**, mais pas maîtrisées jusqu'au bout.

Loisir 30€ passé à 20€

Sports 105€ passé à 61€ ??? pourquoi un tel chiffre ? 44€ de moins

Yoga 225€ passé à 125€ ??? pourquoi un tel chiffre ? 100€ de moins ?

En conséquence, ceux qui s'étaient inscrits à 30€ l'an dernier et qui refont du sport en acquittant 61€ au lieu de payer 95€, **ont un cadeau de 34 € au lieu d'avoir une déduction de 10€ sur les 105€**. C'est-à-dire le remboursement complet et même plus de la saison précédente !

Une réduction raisonnable de 10€ pour les loisirs et de 30€ pour tous les autres (ou 50€ pour le yoga) aurait été plus équilibré et permis de ne pas perdre **19200€** qui font plomber les résultats alors que l'aide de l'état pour le chômage partiel se monte à **11500€**. Différence de recette **7700€** alors que l'association vit essentiellement grâce aux cotisations. Largesse inconsidérée ?

3) **Syltour**

**3760€** ont été laissés en dépôt chez Syltour depuis 2 ans ! Les textes permettant de se faire rembourser doivent s'appliquer également aux associations.

Non seulement cette somme bloquée leur rapporte et non pas à SLS, mais il y a danger.

S'il y a dépôt de bilan du voyageur, la somme est perdue.

Si cette décision votée ou non en conseil a été prise volontairement, c'est se priver de concurrence auprès d'autres voyageurs !

4) **EBP abandonné**

Le coût de EBP était de 722€. La décision votée ou non en conseil de mettre en place la gestion et la comptabilité sur Excel est très hasardeuse !! C'est faisable, mais très peu fiable, car le logiciel EBP permettait de cadrer un certain nombre de choses (comme rapprochement bancaire, détails des adhésions, des payes ou des sorties) grâce aux contrôles inclus dans ses programmes mis à jour régulièrement.

Sans vraie tenue comptable rigoureuse, qui va suivre l'évolution des textes et des lois ?

C'est également vrai pour les salaires en ce qui concerne ces modifications.

Pour la gestion des adhérents, le logiciel EBP facilitait les statistiques et les recherches en tout genre.

Si c'était pour faire des économies, il semble que le but ne peut pas être atteint puisqu'une autre décision a été prise à propos du site.

5) **Site de SLS**

Le site de SLS est toujours en ligne. Certes, il est figé, mais ne demandait qu'à être repris par quelqu'un. Le site de SLS n'était pas piraté, comme l'a affirmé apparemment le professionnel auquel a été demandé d'en créer un nouveau.

Coût de l'opération **1200€ pour mise en ligne contre une gratuité** grâce au logiciel amplement utilisé depuis 10 ans, alors que l'abandon des logiciels EBP **représente 750€**. Différence de 450€ !!! Que comprend cette somme de 1200€ ?